

## BELCAR ENDURANCE CHAMPIONSHIP 2023

### RÈGLEMENT SPORTIF

#### ADDITIF 3

#### ART. 6 : ATTRIBUTION DES POINTS

##### 6.2 Courses à l'exception des 24 Hours of Zolder

###### **Porsche Endurance Trophy Benelux**

Le calcul des points ci-dessus est également utilisé pour les pilotes qui participent au Porsche Endurance Trophy Benelux. Après l'essai qualificatif et après la course 1 point sera attribué ~~au pilote~~ à la voiture qui a réalisé le meilleur temps général. Des points seront attribués à toutes les voitures conformes au Règlement Technique Porsche Endurance Trophy Benelux.

##### 6.4 Classement Final

###### **Porsche Endurance Trophy Benelux**

Pour le classement final général du Porsche Endurance Trophy Benelux les points marqués dans le classement général ~~du Porsche Endurance Trophy Benelux~~ et les points marqués dans la classe respective seront calculés. Pour le classement final en différentes classes, seulement les points marqués dans la classe en question seront calculés. Les voitures qui ne sont pas conformes au Règlement Technique Porsche Endurance Trophy Benelux ne pourront pas marquer des points.

Si dans une classe moins de 3 voitures conformes au Règlement Technique Porsche Endurance Trophy Benelux sont engagées, ces voitures seront classifiées dans la classe supérieure pour l'attribution des points.

Pour être classé en tant que pilote à la fin de la saison, le pilote doit avoir participé à au moins 3 courses (la participation à l'épreuve 3 – 24 Hours of Zolder – compte double). Le pilote peut participer avec différents numéros de voitures.

Visa RACB Sport : S01-BEC/B23-Add3 (11/05/2023)